



Le nettoyant presto super mousse est un nettoyant mousse très efficace qui aide à éliminer facilement les taches et la saleté de presque toutes les surfaces sans laisser de résidus.

Domaines d'application :

- Voiture : sièges, tapis de sol, garnitures de porte et de toit, jantes - Maison : mobilier, mobilier de jardin, stores

N° comm.: 790430

Qualité & propriétés

Élimine facilement la poussière, la saleté, la graisse, la nicotine et les insectes
Sèche rapidement
Odeur agréable
Très efficace
À base d'eau

Données physiques & chimiques

Base: Solution tensioactive
Nom de la couleur: blanc
Température de fonctionnement minimale: 5 °C
Température de fonctionnement maximale: 30 °C
Point d'inflammabilité: n.a.
Stabilité de stockage: 10 y
Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

Amener la bombe aérosol à température ambiante.
Température de fonctionnement entre 5° et 30 °C.
Agiter avant l'emploi.

Pulvériser la zone à traiter uniformément à une distance d'environ 20 cm.

Avant le nettoyage, vérifier la résistance de la couleur des tissus d'ameublement et des moquettes sur une partie invisible. Faire pénétrer la mousse avec une brosse ou une éponge, laisser tremper et, après séchage, passer l'aspirateur ou essuyer avec un chiffon sec.

Pulvériser la mousse sur la peinture ou le plastique et laisser agir pendant une courte durée. Frotter et lustrer avec un chiffon sec.

En cas de salissure tenace, répéter la procédure.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 7, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.